



# Droit de jouissance pour l'achat d'une maison

Par **coquet thierry**, le 17/11/2016 à 14:18

bonjour,

nous envisageons d'acheter une maison mais le propriétaire actuel nous dit que pour le garage l'ancien propriétaire âgé de 90 ans a un droit de jouissance comment faire pour enlever ce droit et rentrer nos voitures dans le garage

merci.

Par **youris**, le 17/11/2016 à 17:34

bonjour,

il faudrait vérifier si c'est un véritable droit d'usage ayant fait l'objet d'un acte notarié ou d'un simple prêt à usage avec un délai.

vous devez demander au vendeur plus de renseignements, il est possible que l'ancien propriétaire ait gardé l'usage de son garage à titre viager donc pour le récupérer, il vous faudra attendre son décès.

dîtes au vendeur que vous n'achèterez que si vous avez la jouissance du garage.

salutations

Par **coquet thierry**, le 18/11/2016 à 08:46

bonjour et merci oui le vendeur nous dit qu'il y a un acte notarié, de plus le vendeur a un conflit avec l'ancien propriétaire pour ce droit de jouissance du garage et qu'il y met sa voiture et son bois. au décès de ce monsieur peut-on être sûr que le droit de jouissance ne reviendra pas aux 2 héritiers ?

Par **youris**, le 18/11/2016 à 13:19

il faut que votre vendeur nous montre cet acte notarié qu'il doit posséder.  
ne vous engagez pas avant d'avoir pu prendre connaissance de cet acte.